



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 19 Septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240919-ASE_ES_2024_011-AR



Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

N°DGAS-ASE-ES-2024-011

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DU CENTRE D'ACCUEIL RELAIS « L'ESCALE DE VIE » GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION L'ESCALE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil et notamment ses articles 375 à 375-8,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L221-1 et suivants, L222-5, L312-1, L313-1 et suivants et R313-1 et suivants,

Vu la délibération n°1 du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du 15 mai 2017 portant autorisation du Centre d'accueil weekends et vacances « L'Escale de Vie »,

Vu l'arrêté modificatif du Président du Conseil départemental du 27 juin 2019,

Sur proposition du Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités des Landes,

ARRETE

Article 1er

Les articles 1 et 2 de l'arrêté du 15 mai 2017 susmentionné sont abrogés. Ils sont remplacés par les dispositions suivantes :

« L'association « L'Escale », sise 1062 chemin de Peyre 40270 CASTANDET, est autorisée à gérer le Centre d'accueil relais « L'Escale de vie » sis **44 avenue de l'Adour 40270 LARRIVIERE-SAINT-SAVIN**.

Le Centre d'accueil relais « L'Escale de vie » est autorisé pour 6 places d'accueil sur toute période non scolaire, à destination de mineurs garçons et filles âgés de 8 à 16 ans relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. »

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté du 15 mai 2017 susmentionné restent inchangées.



Article 3

Le Centre d'accueil relais est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Données Entité Juridique	Raison Sociale	L'ESCALE
	N°SIREN	387521735
	Numéro FINESS EJ	400007258
	Statut juridique	[60] Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique
	Adresse géopostale	1062 chemin de Peyre 40270 CASTANDET
Données Entité Établissement	Dénomination FINESS	CENTRE D'ACCUEIL RELAIS « L'ESCALE DE VIE »
	Libellé catégorie	[177] Maison d'Enfants à Caractère Social
	Libellé discipline	[914] Accueil temps saisonnier ou week-end protection de l'enfance
	Libellé mode de fonctionnement	[11] Hébergement Complet Internat
	Libellé clientèle	[800] Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE

Article 3

L'autorisation délivrée par l'arrêté du 15 mai 2017 vaut habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale conformément à l'article L313-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service doit être porté à la connaissance du Président du Conseil départemental.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil départemental des Landes et Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité.

Article 6

Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours administratif auprès du Président du Conseil départemental des Landes, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication,
- d'un recours en annulation auprès du Tribunal administratif de Pau- 50 cours Lyautey- CS 50543- 64010 Pau cedex ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, ce délai étant interrompu en cas de recours administratif.

Fait à Mont-de-Marsan, le 10 SEP. 2024

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental